



**La direction de la session sera assurée par Mme Pauline VISEUR**  
Du lundi 26 février au vendredi 8 mars de 9h à 17h (soit 10 journées)  
Accueil et départ échelonné proposé aux familles qui travaillent dès 8h et jusqu'à 18h  
N° d'enregistrement de l'accueil : **0620125CL000323**  
Lieu d'implantation : Espace Enfance rue Pierre Malvoisin à Hulluch



## FICHE D'INSCRIPTION A LA SESSION D'HIVER 2024

Je, soussigné(e), M. \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant : \_\_\_\_\_  
né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ département : \_\_\_\_\_

Et domicilié(e) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Coordonnées téléphoniques des parents : Mère : \_\_\_\_\_ Père : \_\_\_\_\_

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

Adresse mail pour la facturation : \_\_\_\_\_

Merci de préciser si votre enfant présente des allergies médicamenteuse, alimentaire, autre : \_\_\_\_\_

Conduite à tenir et/ou Information importante : \_\_\_\_\_

L'enfant repartira t'il seul du Centre :  oui  non

Merci de préciser qui prendra l'enfant : nom \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

nom \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

☞ J'Atteste avoir dûment rempli le dossier annuel d'inscription (document papier disponible à l'accueil de la mairie, et avoir fourni : certificat médical de non contre-indications + copie des vaccinations ; attestation d'assurance responsabilité civile ; attestation de revenus si vous déclarez moins de 30000€/an ; droits CAF) et avoir informé la directrice de tous changements éventuels. Nous vous rappelons que des documents jugés utiles pour le bon accueil de l'enfant peuvent être mis sous enveloppe à la discrétion du directeur de session et/ou du personnel de santé)

☞ **J'autorise mon enfant à participer aux sorties et aux activités : sportives, de plein air et culturelles proposées par la Commune de Hulluch sur son territoire également en dehors de la ville (le cas échéant l'équipe vous préviendra des modalités, elles seront également affichées sur le panneau situé à l'entrée de l'accueil). Et m'engage à en respecter les horaires.**

☞ J'accepte les protocoles nationaux mis en application dans la structure et autorise l'équipe pédagogique à m'informer rapidement en cas de température, suspicion de maladie, d'accident mineur ou majeur, et prendre toutes les mesures jugées utiles y compris à faire transférer mon enfant au Centre hospitalier par les Sapeurs Pompiers ou le SMUR (service médical d'urgence et de réanimation)

☞ J'autorise la municipalité à utiliser les photos et films de groupes où apparait mon enfant, à toutes fins non commerciales, dans le respect de la législation en vigueur.

je n'autorise pas la prise en photo/vidéo de mon enfant

A Hulluch,

Le

SIGNATURE

Fréquentation du centre :

➔ Cocher les cases correspondantes aux jours où l'enfant sera **présent** au centre :

Lundi 26 + repas midi	Mardi 27 + repas midi	Mercredi 28 + repas midi	Jeudi 29 + repas midi	Vendredi 1er + repas midi
Lundi 26 Sans Repas	Mardi 27 Sans Repas	Mercredi 28 Sans Repas	Jeudi 29 Sans Repas	Vendredi 1er Sans Repas
Lundi 4 + repas midi	Mardi 5 + repas midi	Mercredi 6 + repas midi	Jeudi 7 + repas midi	Vendredi 8 + repas midi
Lundi 4 Sans Repas	Mardi 5 Sans Repas	Mercredi 6 Sans Repas	Jeudi 7 Sans Repas	Vendredi 8 Sans Repas

### TARIFICATION :

A la journée avec Repas :  
Selon déclaration de revenus annuels du ménage (+/- 30000€/an)  
Hulluchois : 7.60 € /7.70€  
Extérieur : 9.80 €/9.95 €

**Sans Repas** (L'enfant est repris par la famille pour le repas)  
Hulluchois : 4.20 €/4.30 €  
Extérieur : 5.40 €/5.55 €

**Pour les bénéficiaires des Aides aux Temps Libres de la CAF d'ARRAS**, la déduction sera opérée avec la facture  
**Attention !** 4 jours d'inscriptions minimum sont nécessaires pour faire valoir cette aide de la CAF - **Joindre l'attestation de vos droits (feuille verte)**

### Paiements possibles :

Sur le portail (cantine) 3douest  
En mairie : par chèque à l'ordre du CLSH Hulluch,  
par chèques vacances ou par CARTE BANCAIRE



Le Règlement de la session devra se faire, en Mairie ou sur internet, après  
La période de centre de loisirs. ➔ la facture sera disponible sur le portail 3douest  
Un envoi par voie postale de la facture sera fait en cas de non règlement.  
(Pour rappel : Seules les absences pour raison médicale ne seront pas facturées)